

Horaire du mini camp de jour de la relâche

Lundi au vendredi: 7 h à 17 h 30

Tarifs: 140\$ résident // 160\$ non-résident

À la carte: 40\$ par jour résident // 45\$ non-résident

Programmation

Lundi 4 mars : Animagerie « La Cabane à sucre à Ti-Jean », à domicile.

Mardi 5 mars & mercredi 6 mars: Patinoire, jeux d'adresse, bricolages, ateliers de cuisine et plus.

Jeudi 7 mars: Journée plaisirs d'hiver, sortie en autobus au parc des Salines

**Si la température le permet, sinon sera remplacée par une autre sortie. Par exemple, cinéma.*

Pour nous joindre

Profil Facebook du camp de jour

Camp De Jour Saint-Simon - *Faites une demande d'amitié!*

Carrefour des Sports

ADRESSE

50, rue des Loisirs

Saint-Simon, Qc, J0H 1Y0

Téléphone: 450 798-2276 poste 228 (pas de boîte vocale)

Site internet: www.saint-simon.ca/loisirs-culture

Coordonnatrice en loisirs

Téléphone : 450 798-2276 poste 225

Courriel : loisirs@saint-simon.ca



du 4 au 7 mars 2024

Guide aux parents 2024

Informations

Camp de jour et service de garde

Pour l'édition du camp de jour de la relâche, le service de garde est inclus dans le tarif. Le camp de jour est de **7 h 30** et **17 h 30**. L'activité à domicile *Animagerie* et la sortie se dérouleront entre 8 h et 15 h 30. Il est donc important que votre enfant y soit pour 8 h 00 le lundi et le jeudi.

*** Un parent arrivant après 17 h 30 sera contraint de payer 1,00 \$ la minute de retard.***

Vous trouverez ci-dessous les procédures pour assurer le bon déroulement des journées au camp de jour. Nous vous demandons de bien en prendre connaissance, d'en parler avec votre enfant et de les respecter lorsque le temps sera venu.

L'arrivée (7 h 30 à 9 h)

Se rendre au poste d'accueil en face du Carrefour des Sports. En ce qui concerne les enfants arrivant seuls au camp, ils doivent venir au Carrefour des sports rencontrer la personne responsable pour savoir où ils doivent se rendre.

Pour terminer, nous demandons que votre enfant arrive avant 9 h puisque l'animateur responsable ne sera plus en poste pour l'accueillir par la suite.

Le départ (15 h 30 à 17 h 30)

Se rendre au poste d'accueil en face du Carrefour des Sports pour rencontrer la personne responsable. Elle vous demandera le nom de votre enfant ainsi que votre nom. Elle confirmera votre identité avec l'aide de la fiche santé de votre enfant. Une fois que vous aurez donné une réponse à ces questions, votre enfant viendra vous rejoindre ou nous vous dirigerons vers l'endroit où il se trouve pour que vous puissiez aller le récupérer.

En ce qui concerne les enfants quittant seuls le camp, lorsque leur animateur leur permettra, ils pourront quitter comme à l'habitude.

Pour terminer, nous vous demandons de venir chercher votre enfant après 15 h 30 puisque la coordonnatrice ne sera pas en poste pour vous accueillir avant cette heure. Si EXCEPTIONNELLEMENT votre enfant devait quitter plus tôt que 15 h 30, veuillez informer l'une des coordonnatrices le matin.

Code vestimentaire et effets personnels

- L'habillement doit permettre de participer facilement à toutes les activités physiques proposées par les animateurs, il est important d'être bien habillé pour jouer dehors.
- Apporter des souliers pour l'intérieur,
- Ne pas amener au camp d'effet personnel de valeur. Le personnel de camp de jour se détache de toute responsabilité advenant la perte ou le bris d'un objet apporté par l'enfant.

Sanctions

Afin d'améliorer le service et la qualité de vie de tous les participants inscrits au camp de jour, l'administration se réserve le droit d'exclure un enfant ne respectant pas le code de vie.

Selon la gravité de la situation, la fréquence du comportement non-souhaité et la coopération des parents, les sanctions suivantes peuvent être appliquées :

1. Premier avertissement : avertissement verbal, aucune sanction.
2. Deuxième avertissement : l'enfant est retiré de l'activité en cours.
3. Troisième avertissement : l'enfant est retiré temporairement des activités et une sanction adaptée à la situation est attribuée. Un suivi sera fait aux parents par un responsable.

En cas de récidive, l'enfant peut se voir expulsé de plusieurs activités, de sorties ou de journées complètes, au jugement de la coordonnatrice.

Si, suite à une suspension externe, l'enfant ne se conforme pas au Code de vie, l'enfant peut se voir renvoyé du camp de jour, du service de garde et des sorties pour le reste de l'été. L'administration s'engage à appliquer les sanctions de manière progressive, mais peut omettre d'appliquer les étapes 1 à 3 si le comportement de l'enfant est jugé dangereux ou grandement inadéquat.

Tout bris volontaire de matériel causé par un enfant sera à la charge du parent.

L'administration du camp de jour vous remercie de faire de notre camp de jour un environnement sain et sécuritaire en prenant connaissance de ce document en appliquant ses fondements.

Code de vie

Le code de vie du camp de jour Saint-Simon a été mis sur pied pour le mieux-être et la sécurité de tous. Il s'applique à l'enfant dès son arrivée et jusqu'au départ et ce dans chaque lieu ou activité reliées au camp de jour ou au service de garde.

Le parent s'engage à ce que son enfant respecte le code de vie suivant tout au long de l'été :

Général

- Donner sa présence au responsable en place à son arrivée au service de garde, au camp de jour et à tout moment lorsque exigé.
- Être toujours en présence d'un animateur.
- Apporter des repas équilibrés et suffisamment de collations pour la journée.

Respect des autres

- Faire preuve de respect envers toute personne fréquentant le camp de jour (enfant, parent, animateur, coordonnateur, etc.) ou les activités réalisées pendant le camp.
- Ne pas endommager ou détruire le matériel d'autrui. Tout bri jugé volontaire peut être passible d'une sanction allant jusqu'au dédommagement monétaire.
- Utiliser un langage poli et respectueux.
- Aucune forme de violence ne sera tolérée.
- Écouter les consignes des animateurs ou responsables des activités et les appliquer.

Respect de l'environnement

- Ne pas endommager ou détruire le matériel du camp de jour, de la municipalité ou lors des sorties.
- Ramasser en tout temps ses déchets et les jeter aux endroits prévus à cet effet.
- Tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

Le dîner (11 h 30 à 13 h)

Parfois, certains enfants vont dîner à la maison. Comme les années précédentes, nous laisserons partir les dîneurs à 11 h 30. Nous demandons qu'ils reviennent au camp de jour entre 12 h 30 et 13 h. Ils doivent se présenter au Carrefour des sports pour avertir l'une des coordonnatrices qui les dirigera vers leur groupe. Si vous comptez venir chercher votre enfant pour le dîner, vous devez avertir la coordonnatrice le matin.

Choses à IDENTIFIER et à apporter tous les jours au Camp :

- ◆ Un lunch FROID ou thermos avec deux collations, avec une glace de type Ice Pack
- ◆ Une bouteille d'eau
- ◆ Vêtements chauds et confortables pour les activités extérieures
- ◆ Espadrilles si l'enfant vient au camp de jour en sandales

Veuillez prendre note que nous ne sommes pas responsables des vêtements tachés, déchirés ou perdus.

Les choses à apporter pour la sortie et les activités spéciales seront inscrites sur le profil

Facebook du camp de jour.